



# Fiche de données de sécurité

Conforme aux Règlements (CE) n° 1907/2006 [REACH] et (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Date de révision: 01/12/2020

Version: 3

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit :

#### CONJUGE ANTI-IGA

Nom commercial du produit/désignation	Référence Produit
Uvibio 10ml	B200

### 1.2 Composition/information sur les constituants

Le produit est un colorant cytologique utilisable en microscopie à fluorescence.

### 1.3 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Usage de Recherche uniquement – usage réservé aux utilisateurs professionnels

### 1.4 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### fournisseur

LDBIO DIAGNOSTICS  
 19 A rue Louis Loucheur  
 69009 Lyon, France  
 Téléphone : +33 4 78 83 34 87  
 Télécopie : +33 4 78 83 34 30  
 Email : [contact@ldbiodiag.com](mailto:contact@ldbiodiag.com)  
 Adresse internet : [www.ldbiodiagnostics.com](http://www.ldbiodiagnostics.com)

#### Fabricant

LDBIO DIAGNOSTICS  
 19 A rue Louis Loucheur  
 69009 Lyon, France  
 Téléphone : +33 4 78 83 34 87  
 Télécopie : +33 4 78 83 34 30  
 Email : [contact@ldbiodiag.com](mailto:contact@ldbiodiag.com)  
 Adresse internet : [www.ldbiodiagnostics.com](http://www.ldbiodiagnostics.com)

#### Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : + 33 (0)1 45 42 59 59 (centres anti-poison et de toxicovigilance, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) – 112 (appel service d'urgence)

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1 Dénomination du mélange

Nom commercial du produit/désignation :	<b>Uvibio 10ml</b> (composant du kit western blot)
Référence Produit :	<b>B200</b>
n°CAS :	non applicable
Numéro d'identification UE :	non applicable
Numéro d'enregistrement REACH :	non applicable
Autres désignations :	aucune donnée disponible

### 2.2 Classification de la substance ou du mélange

#### 2.2.1 Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) 1272/2008

### 2.3 Éléments d'étiquetage

#### 2.3.1 Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

- **Pictogrammes de danger**

Aucun

- **Mention d'avertissement :**

Aucune

- **Mentions de danger**

Aucune

- **Conseils de prudence**

Aucun

- **Autres dangers**

Aucun

- **Annotation dans la notice :**

Aucune

## SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

Nom de la substance	Identifiant de la substance	Classes et catégories de danger de la substance	[C]	Classe et catégorie de danger de l'uvibio
Azide de sodium	n°CAS: 26628-22-8 N°CE: 247-852-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457019-37-xxxx	Toxicité aiguë, Orale (Catégorie 2), H300 Toxicité aiguë, Inhalation (Catégorie 2), H330 Toxicité aiguë, cutanée (Catégorie 1), H310 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Orale (Catégorie 2) H373 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique (Catégorie 1), M=1 H400 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique (Catégorie 1), M=1 H410	<0.1%	N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) 1272/2008

Nom de la substance	Identifiant de la substance	Classes et catégories de danger de la substance	[C]	Classe et catégorie de danger de l'uvibio
Uvitex 2B	n°CAS: 27344-41-8 N°CE: 248-421-0	Toxicité aiguë, Orale (Catégorie 4) H302 Toxicité aiguë, inhalation (Catégorie 4) H332 Lésions oculaires graves (Catégorie 1C), H318	<0.99%	N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) 1272/2008

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1 Remarques générales

EN CAS d'exposition ou de malaise : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne rien lui faire ingurgiter. Changer les vêtements souillés ou imprégnés. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

#### En cas d'inhalation

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Transporter la victime à l'air libre, la garder au chaud et au repos. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à la respiration artificielle.

#### En cas de contact avec la peau

Après un contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

#### Après un contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante en maintenant les paupières écartées pendant 10 à 15 minutes. Consulter un ophtamologiste. Protéger l'oeil non blessé. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer abondamment la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente) et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir. Ne rien donner à boire ou à manger.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

aucune donnée disponible

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune donnée disponible

### 4.4 Protection individuelle du secouriste

Premiers secours : veillez à votre protection personnelle !

### 4.5 Informations pour le médecin

aucune donnée disponible

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Le produit même n'est pas inflammable.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

Aucune restriction

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

aucune donnée disponible

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique si nécessaire.

### **Indications diverses**

Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités : Evacuer les personnes en lieu sûr.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne jamais remettre de la matière déversée dans les récipients d'origine en vue d'un recyclage. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Indications diverses

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Concevoir en règle générale tous les procédés et protections de travail de manière à réduire autant que possible les risques suivants : Inhalation, ingestion, contact avec la peau, contact avec les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Manipuler selon les bonnes pratiques de laboratoire.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée : voir notice d'utilisation et étiquettes.  
Classe de stockage : aucune donnée disponible.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Diagnostic in vitro. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1 Dispositifs techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale.

#### 8.2.2 Protection individuelle

Porter un vêtement de protection approprié. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection appropriés avec un marquage CE.

##### *Protection yeux/visage*

Lunettes avec protections sur les côtés normes DIN/EN: DIN EN 166

##### *Protection de la peau*

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants appropriés avec un marquage CE Modèles de gants recommandés (normes DIN/EN : EN ISO 374). Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

##### *Protection respiratoire*

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité. Appareil de protection respiratoire approprié : Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140)

##### *Indications diverses*

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

Contrôle de l'exposition de l'environnement

aucune donnée disponible

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) aspect	
État :	liquide
Couleur :	vert
b) odeur :	aucune donnée disponible
c) seuil olfactif :	aucune donnée disponible

#### Données de sécurité

d) pH :	aucune donnée disponible
e) point de fusion/point de congélation :	aucune donnée disponible
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	aucune donnée disponible
g) point d'éclair :	aucune donnée disponible
h) taux d'évaporation :	aucune donnée disponible
i) inflammabilité (solide, gaz) :	non applicable
j) limites d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Limite inférieure d'explosivité :	aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité :	aucune donnée disponible
k) pression de vapeur :	aucune donnée disponible
l) densité de vapeur :	aucune donnée disponible
m) densité relative :	aucune donnée disponible
n) solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau (g/L) :	aucune donnée disponible
Soluble (g/L) dans Ethanol :	aucune donnée disponible
o) coefficient de partage: n-octanol/eau :	aucune donnée disponible
p) température d'auto-inflammabilité :	aucune donnée disponible
q) température de décomposition :	aucune donnée disponible
r) viscosité	
Viscosité, cinématique :	aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique :	aucune donnée disponible
s) propriétés explosives :	non applicable
t) propriétés comburantes :	non applicable

### 9.2 Autres informations

Densité apparente :	non applicable
Indice de réfraction :	aucune donnée disponible
Constante de dissociation :	aucune donnée disponible
tension de surface :	aucune donnée disponible
Constante d'Henry :	aucune donnée disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

aucune donnée disponible

### 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans des conditions ambiantes standard (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

aucune donnée disponible

**10.4 Conditions à éviter**

aucune donnée disponible

**10.5 Matières incompatibles**

aucune donnée disponible

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

aucune donnée disponible

**10.7 Indications diverses**

aucune donnée disponible

**SECTION 11 : Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Effets aigus**

non applicable

**Effet irritant et caustique**

*Irritation primaire de la peau :*

non applicable

*Irritation des yeux :*

non applicable

*Irritation des voix respiratoires :*

non applicable

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

non applicable

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

non applicable

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

non applicable

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)****Cancérogénicité**

Aucune indication quant à la cancérogénicité pour l'homme.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Danger par aspiration**

non applicable

**Autres effets nocifs**

aucune donnée disponible

**Indications diverses**

aucune donnée disponible

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1 Écotoxicité

**Toxicité pour les poissons :**

aucune donnée disponible

**Toxicité pour la daphnia :**

aucune donnée disponible

**Toxicité pour les algues :**

aucune donnée disponible

**Toxicité bactérienne :**

aucune donnée disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

aucune donnée disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

coefficient de partage : n-octanol/eau : aucune donnée disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol :

aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats de l'évaluation PTB/vPvB

aucune donnée disponible

### 12.6 Autres effets nocifs

aucune donnée disponible

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Élimination appropriée / Produit**

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code des déchets produit : aucune donnée disponible

**Élimination appropriée / Emballage**

Éliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**Indications diverses**

aucune donnée disponible

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport maritime (IMDG)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.



Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
Non applicable

### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006
- Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

#### Directives nationales

aucune donnée disponible

#### Information sur les législations nationales :

Code de la sécurité sociale Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601

Maladies Professionnelles Tableau(x) applicable(s)

non applicable

Classe risque aquatique (WGK) :

aucune donnée disponible

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

aucune donnée disponible

## SECTION 16 : Autres informations

#### Abréviations et acronymes

INRS - L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

VLE - Valeur limite d'exposition

VME - Valeur moyenne d'exposition

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

AGS - Committee on Hazardous Substances (Ausschuss für Gefahrstoffe)  
CLP - Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures  
DIV – Diagnostic in vitro  
DFG - German Research Foundation (Deutsche Forschungsgemeinschaft)  
Gestis - Information system on hazardous substances of the German Social Accident Insurance (Gefahrstoffinformationssystem der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung)  
IATA-DGR - International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations  
ICAO-TI - International Civil Aviation Organization-Technical Instructions  
IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods  
LTV - Long Term Value  
NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health  
OSHA - Occupational Safety & Health Administration  
PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
RID - Regulation concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail  
STV - Short Term Value  
SVHC - Substances of Very High Concern  
vPvB - very Persistent, very Bioaccumulative

**Informations complémentaires**

Indications de changement : 01/12/2020

mise à jour générale : 01/12/2020

*Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. LDBIO DIAGNOSTICS ne peut être tenu responsable des dommages causés par sa manipulation.*